



Commune de Paudex
Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 23 septembre 2013, le Conseil communal a adopté:

Préavis municipal n° 06 - 2013

Directive relative aux taxes spéciales dans le cadre de la gestion des déchets

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

Préavis municipal n° 07 - 2013

**Immeuble Simplon 9 - Rénovation d'un appartement de 4 pièces.
Crédit accordé : fr. 90'000.--**

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), cette décision peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.

Préavis municipal n° 08 - 2013

**Assainissement du mur Nord du bâtiment scolaire
Crédit accordé : fr. 125'000.--**

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), cette décision peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.

Préavis municipal n° 09 - 2013

**Installation d'une station de vélos en libre-service PubliBike.
Crédit accordé : fr. 55'000.--**

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), cette décision peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.

Préavis municipal n°10 - 2013

**Immeuble Bordinette 16
Agrandissement de l'appartement du 2ème étage
Crédit accordé : fr. 65'000.--**

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), cette décision peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.

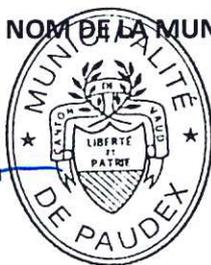
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Reichen

Ariane Bonard



Paudex, le 24 septembre 2013/AB